

PP-2016-0002

Objet : Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police.

LE CONSEIL DE PARIS

Vu le projet de délibération, en date du 14 janvier 2016, par lequel le préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif aux opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police.

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

Sur le rapport présenté par _____ au nom de la 3^{ème} commission,

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER

Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (R.C.) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes, le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), les actes d'engagement (A.E.) et leurs annexes], dont les textes sont joints à la présente délibération, relatives à l'appel d'offres ouvert pour les opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de Police.

ARTICLE 2

Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 53 du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, le préfet de police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 3

La durée du marché public est de 48 mois.

La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de Police - exercice 2016 et suivants – section de fonctionnement - Chapitre 920, Article 920-27, Compte nature 611.